



**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de CAMBRAI (Louise de Bettignies) au nom des intéressés en date du 25 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
BASTIEN	EMILIE
BLONDEL	ANNE-SOPHIE
BURILLON	MAUREEN
CILLIEZ	MANON
CORNOLLE	MARGOT
DEBONNE	MATHILDE
DEMAIN	LAETITIA
DHAUSSY	TIFFANY
DUBRULLE	AURELIE
DUSART	ELODIE
HERBERT DEBUCHY	CATHERINE

LEBLANC	JULIE
MARCHAND	LYDIE
PICQUET	EVA
VERMEULEN	CLOE
VERON	ALINE
BOITEL	JUSTINE
MATONGO LUMBWA	MARIE-JOSEE

Fait à LILLE, le 25 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
p.o. le chef de service

